

## **COREM : entente de principe entérinée**

QUÉBEC, le 14 juin 2012 /CNW Telbec/ - Les membres du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), ainsi que ceux de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), ont entériné avec une certaine amertume une entente de principe intervenue avec leur employeur. Rappelons que ce dernier avait décrété un lockout vendredi passé. « Ce n'est vraiment pas de gaité de cœur que le personnel professionnel a voté en faveur d'une entente qui ne reconnaît pas pleinement leur expertise », explique le président du SPGQ, monsieur Gilles Dussault, ajoutant que l'attitude patronale ressemblait drôlement à celle prônée par Rio Tinto Alcan à Arvida.

Dans les faits, les salaires versés par COREM à son personnel professionnel vont demeurer derrière ceux versés dans un marché comparatif. Cela laisse entrevoir des difficultés à attirer et retenir la main d'œuvre professionnelle, et ce, alors que l'expertise de COREM est un des rouages majeurs du Plan Nord pour assurer un développement durable du secteur minier.

« Nous avons la désagréable impression de négocier avec un employeur davantage décidé à nous faire plier qu'à conclure une entente satisfaisante pour les deux parties », de s'attrister monsieur Gaston Plante, secrétaire trésorier de l'APIGQ.

Le SPGQ est le plus grand syndicat de professionnelles et professionnels du Québec. Il représente quelque 23,000 cotisantes et cotisants, dont environ 16 000 dans la fonction publique, 3500 à l'Agence du revenu du Québec et quelque 3000 en santé, en éducation et dans les sociétés d'État.

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) est le syndicat qui représente les ingénieurs qui œuvrent au sein de la fonction publique du Québec et de l'entreprise COREM.